

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2008)
Heft: 229-230

Artikel: Les Justes suisses : des histoires individuelles
Autor: Roesch, Martine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849616>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

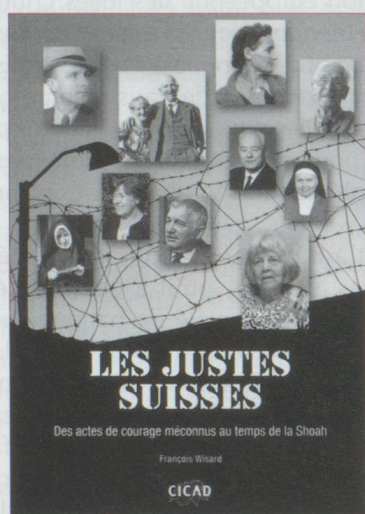
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Justes suisses : des histoires individuelles

Le 31 décembre prochain est la date limite fixée pour l'examen des requêtes en réhabilitation de personnes condamnées pour avoir aidé des réfugiés à entrer en Suisse pendant la guerre. C'est l'occasion de revivre l'histoire des Justes suisses, en particulier grâce au livre qui leur est consacré¹.



Pendant longtemps, les Justes suisses furent non seulement réprouvés mais également, pour nombre d'entre eux, condamnés pour leurs actions.

Ce n'est que soixante ans après la fin de la guerre que les autorités helvétiques décidèrent des travaux de recherche et de réhabilitation.

François Wisard, auteur du livre *Les Justes suisses, des actes de courage méconnus au temps de la Shoah* et chef du service historique du Département des affaires étrangères, a passé plus de deux ans pour retrouver les histoires des soixante-trois Justes de Suisse qui figurent au mémorial Yad Vashem de Jérusalem.

Soixante-trois : la faiblesse de ce nombre est due au fait que les critères retenus pour identifier un « Juste » sont précis et contraignants ; en particulier, l'aide ou le sauvetage doivent être confirmés par des témoignages ou des documents d'archives ; le nombre réel

de personnes ayant pris des risques pour aider des Juifs est donc certainement beaucoup plus élevé.

Mais si l'auteur souligne la rareté des sources, et les difficultés pour les trouver, son ouvrage décrit chaque histoire avec force.

La diversité des situations est l'un des éléments qui frappent à la lecture ; peu nombreux, ces Justes recensés officiellement sont issus de tous les milieux : paysans, ecclésiastiques, infirmières, fonctionnaires ayant au besoin désobéi aux ordres de leur hiérarchie...

Si la majorité d'entre eux a agi en France, d'autres ont œuvré en Belgique, dans le Reich allemand, dans Budapest assiégé par les nazis.

Faire son devoir : une évidence

L'autre élément que nous retiendrons ici est l'objectif pédagogique que s'est fixé l'auteur, dans le sens où il insiste sur le fait que ces hommes et ces femmes n'étaient pas des héros prédestinés,

mais des personnes « dont la conduite rappelle bien plus l'homme de la rue que le saint » et qui, confrontées à une situation exceptionnelle, ont choisi de faire leur devoir, conscientes des dangers, certaines d'entre elles ayant connu un sort tragique. N'étant pas des « héros », ces Justes ne racontent pas d'exploits : selon l'auteur : « Pour un (futur) Juste, témoigner n'a rien d'habituel », et il cite une lettre écrite « par la fille d'un (futur) Juste suisse à la personne à qui son père était venu en aide » : « c'était un petit bonhomme avec ses qualités et ses défauts comme tout un chacun. Mais il a fait, comme il le disait souvent : "ce que je devais faire" malgré le danger et la peur... Il me disait : "comment aurais-je pu faire autrement ? Comment aurais-je pu continuer à vivre si je n'avais pas accompli mon devoir ?" »

Laissons aux Justes cette conclusion.

L'histoire collective : la Suisse et la Seconde Guerre mondiale

Si les parcours individuels des Justes suisses sont exemplaires, il faut rappeler par ailleurs que la complexité des positions officielles de la Suisse pendant la guerre continue à alimenter les controverses.

De nombreux ouvrages publiés depuis des années sur cette époque présentent des analyses divergentes, et de nouvelles informations sont encore diffusées à ce jour. L'an dernier, un documentaire



Yad Vashem Monument

¹ *Les Justes suisses – des actes de courage méconnus au temps de la Shoah*, François Wisard – Editions Cica.

de la télévision hollandaise accusait ainsi la compagnie KLM d'avoir organisé la fuite de criminels nazis en transitant par la Suisse ; la Suisse aurait délivré des passeports de remplacement à ces Allemands. Cette fuite aurait été facilitée par le représentant local de KLM ; la compagnie a nié avoir employé cette personne.

De même aux États-Unis, en octobre 1947, le consul américain informé par une source de Swissair a affirmé que l'émigration illégale continuait.

Cependant, les quelques personnes citées dans les documents américains n'auraient qu'une importance secondaire sans commune mesure avec les hauts responsables ayant trouvé refuge en Amérique Latine, et il n'existe pour l'heure aucune preuve qui confirmerait que des nazis d'importance auraient pu transiter par la Suisse.

Un ouvrage récent² d'un historien étudie cinq cent cas (industriels, techniciens de haut niveau, anciens miliciens ou SS), français, italiens, allemands qui auraient bénéficié du refuge helvétique à la fin de la guerre. Les raisons de cet accueil sont complexes : selon l'auteur, « le facteur géographique de la Suisse au centre de l'Europe en a fait une destination privilégiée ». L'aspect d'un pays matériellement et économiquement préservé a beaucoup importé, mais la tradition humanitaire a aussi prévalu. En raison en particulier de leur niveau culturel « des réfugiés ont bénéficié d'une sympathie naturelle »



Fort Giroud

Les autorités et les Justes

En ce qui concerne la position vis-à-vis des Justes, discrédités pendant de nombreuses années, l'objectif de clarté a été retenu.

En 1995, le président de la Confédération, Kaspar Villiger a présenté les excuses du Conseil fédéral pour les choix effectués par les autorités suisses pendant la guerre.

En 2002, le rapport de la Commission des affaires juridiques du Conseil national mentionne : « La mémoire de celles et ceux qui ont combattu le fascisme et le nazisme est aujourd'hui honorée par la communauté internationale. À cet égard, la Suisse se trouve dans une situation particulière. En effet, pendant cette période, elle a pratiqué sa politique de neutralité – qui a même été renforcée – et a pu rester à l'écart de la guerre. Il s'en est suivi que des personnes ont été condamnées pénalement en Suisse pour avoir participé à des actions ou des combats dirigés contre le nazisme et le fascisme. L'initiative parlementaire évoque précisément le sort de ces personnes. »



Candelabre

En 2004 fut constituée la commission de réhabilitation du Parlement, chargée d'effectuer les recherches dans les dossiers des tribunaux militaires figurant aux Archives fédérales.

Au terme de ses travaux, la commission a constaté l'annulation du jugement de 119 personnes ayant aidé des réfugiés à entrer en Suisse pendant la seconde Guerre mondiale et 1945.

À ce jour, la Commission a mis fin à ses travaux, mais « passe le relais » en recommandant aux cantons de rechercher à leur tour d'éventuels anciens jugements pénaux.

La commission encourage même les cantons et toutes les personnes concernées à déposer des demandes de réhabilitation s'ils ont connaissance de cas



d'aide aux fugitifs ou s'ils sont eux-mêmes ou leurs proches concernés.

Un délai a été fixé au 31 décembre prochain pour l'examen des demandes présentées.

MARTINE RÖSCH

Une figure emblématique : Paul Grüniger



En 1938, Paul Grüniger était commandant de la police saint-galloise.

Il fut l'un des rares à s'opposer à la décision de fermeture des frontières, puis refusa de

l'appliquer en aidant des centaines de réfugiés à passer d'Allemagne en Suisse en 1938 et en 1939. Grüniger fut suspendu de ses fonctions en 1939 et condamné en 1940. Il est mort oublié et dans la misère. Il a fallu attendre 1993 pour que la justice saint-galloise le réhabilite.

La Fondation Paul Grüniger a été fondée en 1998, en souvenir de l'ancien commandant de la police cantonale de Saint-Gall.

Sur les 119 personnes réhabilitées par la commission parlementaire, 48 l'ont été formellement sur demande de la Fondation Paul Grüniger.

² Un purgatoire très discret. La transition « helvétique » d'une cohorte d'anciens nazis, fascistes, collaborateurs et autres vaincus de la Libération, 1943-1945, Luc Van Dongen.